

COMMUNE DE LA BRUFFIERE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2010

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23 Représentés : 4

Le 7 décembre 2010 à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MOINET Denis, Maire.

Étaient présents : Mmes et Mrs MOINET Denis, BOUDAUD André, BAUCHET Yves, GRIFFON Marie-Thérèse, BRIGEON Jean-Michel, BONNIN Gilles, RETAILLEAU Gérard, LOIZEAU Christian, GUILLOT Yves, BARBEAU Patrice, GABORIEAU Jean-Luc, BROCHARD Francky, LEBOEUF Philippe, ROBIN Bruno, CHIRON Laurent, LOSSOUARN Aurélie, RICHARD Christophe, CORRE Estelle, GOUET Didier.

Absents représentés : VINET Marielle représenté par CORRE Estelle, MOQUET Sylvie représentée par LOSSOUARN Aurélie, BARRAULT Carole représentée par LEBOEUF Philippe, VINET Sylvaine représentée par GABORIEAU Jean-Luc

Secrétaire de séance : GABORIEAU Jean-Luc.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Dossier n°610 AB IMMOBILIER Section AB n°158, 159p, 154p
Terrain - 57 bis rue de Nantes

Dossier n°611 Cts LEBOEUF Section H n°454
Habitation - 30 rue d'Autun St-Symphorien

RÉNOVATION ET EXTENSION DES SALLES OMNISPORTS

AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Vu le Code des marchés publics ;

Vu le Marché en date du 14 avril 2010 relatif A « LA RENOVATION ET L'EXTENSION DES SALLES OMNISPORTS ».

Vu les projets d'avenants relatifs à la modification et à l'ajout de prestations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITE,

DÉCIDE :

Article 1 - La modification des travaux et l'ajout de prestations supplémentaires sont approuvés.

Article 2 : Les projets d'avenants au marché du 14 avril 2010 passés avec les entreprises sont approuvés tels que figurant au tableau ci-dessous :

LOT	NUMERO	MONTANT MARCHÉ	MONTANT AVENANT	NOUVEAU MONTANT MARCHÉ
N° 2 - Maçonnerie - Enduits extérieurs	1	189 865,28 €	400,00 €	190 265,28 €
N° 7 - Menuiseries intérieures	3	81 657,96 €	1 347,70 €	83 005,66 €

Article 3 - Le Maire ou son représentant est autorisé à signer les dits avenants et toutes pièces s'y rapportant.

Article 4. - Ampliation de la présente délibération sera adressée au représentant de l'État pour contrôle de légalité et au comptable.

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 22 Représentés : 4

Le 7 décembre 2010 à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MOINET Denis, Maire.

Étaient présents : Mmes et Mrs BOUDAUD André, BAUCHET Yves, GRIFFON Marie-Thérèse, BREGEON Jean-Michel, BONNIN Gilles, RETAILLEAU Gérard, LOIZEAU Christian, GUILLOT Yves, BARBEAU Patrice, GABORIEAU Jean-Luc, BROCHARD Francky, LEBOEUF Philippe, ROBIN Bruno, CHIRON Laurent, LOSSOUARN Aurélie, RICHARD Christophe, CORRE Estelle, GOUET Didier.

Absents représentés : VINET Marielle représenté par CORRE Estelle, MOQUET Sylvie représentée par LOSSOUARN Aurélie, BARRAULT Carole représentée par LEBOEUF Philippe, VINET Sylvaine représentée par GABORIEAU Jean-Luc.

Absent : M. MOINET Denis.

Secrétaire de séance : GABORIEAU Jean-Luc.

REMBOURSEMENT DE FRAIS

Monsieur Le Maire s'étant retiré de la séance, le premier adjoint expose à l'assemblée que pour faire face à une situation particulière et urgente, Le Maire a fait l'avance du règlement de certaines factures et propose au Conseil de décider le remboursement desdits frais.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par 22 voix Pour,

DÉCIDE :

Monsieur MOINET Denis, Maire sera remboursé de la somme de 815,00 € engagée directement par lui lors de l'envoi de colis d'aide humanitaire au Burkina Faso.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous actes utiles à l'exécution de la présente délibération.

Convocation du 2 décembre 2010

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23 Représentés : 4

Le 7 décembre 2010 à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MOINET Denis, Maire.

Étaient présents : Mmes et Mrs MOINET Denis, BOUDAUD André, BAUCHET Yves, GRIFFON Marie-Thérèse, BREGEON Jean-Michel, BONNIN Gilles, RETAILLEAU Gérard, LOIZEAU Christian, GUILLOT Yves, BARBEAU Patrice, GABORIEAU Jean-Luc, BROCHARD Francky, LEBOEUF Philippe, ROBIN Bruno, CHIRON Laurent, LOSSOUARN Aurélie, RICHARD Christophe, CORRE Estelle, GOUET Didier.

Absents représentés : VINET Marielle représenté par CORRE Estelle, MOQUET Sylvie représentée par LOSSOUARN Aurélie, BARRAULT Carole représentée par LEBOEUF Philippe, VINET Sylvaine représentée par GABORIEAU Jean-Luc

Secrétaire de séance : GABORIEAU Jean-Luc.

BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE L'EXERCICE 2010

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 à 3, L. 2312-1 à 4 et L. 2313-1 et suivants,

VU le budget primitif l'exercice 2010, et les engagements en cours,

Vu les précédentes décisions modificatives

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables à l'activité de la Commune,

APRÈS en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

DECIDE de procéder sur le **budget principal**, aux modifications suivantes :

Opération	Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
Opération financière	041	20310 FRAIS D'ETUDES (R)		151 500,00 €
		23130 Constructions (D)		21 500,00 €
		23150 INSTALLATIONS MATERIEL OUTILLAGE (D)		130 000,00 €
	10	10222 F.C.T.V.A. (R)		51 675,00 €
	021	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R)	36 675,00 €	
27 COMPLEXE SCOLAIRE	23	2313 IMMOB. EN COURS CONSTRUCTION (D)		15 000,00 €
	011	6067 FOURNITURES SCOLAIRES (D)		3 500,00 €
		6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES (D)		7 500,00 €
		61523 ENTRETIEN ET REPARAT. VOIES ET RESEAUX (D)		35 000,00 €
		61551 ENTRETIEN ET REPARAT. MATERIEL ROULANT (D)		4 000,00 €
		6226 HONORAIRES (D)		5 000,00 €
		63512 TAXES FONCIERES DIRECTS (D)		3 500,00 €
	012	6218 AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR (D)		2 800,00 €
		6413 Personnel non titulaire (D)		400,00 €
	013	6419 REMBOURSEMENTS SUR REMUNERAT. DU PERSONNEL (R)		3 800,00 €
	65	6521 Déficit des budgets annexes à caractère administra (D)		65 775,00 €
		6531 INDEMNITES DES ELUS (D)		9 500,00 €
		6554 CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT (D)		20 000,00 €
	70	70323 Redevance d'occupation du domaine public communal (R)		2 000,00 €
		70688 Autres prestations de service (R)		1 000,00 €
	74	74121 Dotation de solidarité rurale 1ère fraction (R)		5 400,00 €
		7473 SUBVENTIONS ET PARTIC. DEPARTEMENTS (R)		29 700,00 €
	75	752 REVENUS DES IMMEUBLES (R)		3 700,00 €
	77	773 MANDATS ANNULES (R)		2 000,00 €
		7788 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (R)		34 500,00 €
	022	022 DEPENSES IMPREVUES (D)	23 200,00 €	
	023	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (D)	36 675,00 €	
	67	6711 Intérêts moratoires et pénalités sur marchés (D)	10 000,00 €	
		678 Autres charges exceptionnelles (D)	5 000,00 €	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Affectations	166 500,00	156 975,00
	Désaffectations		74 875,00
Recettes	Affectations	203 175,00	82 100,00
	Désaffectations	36 675,00	

INSTALLATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE – CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE COMMUNAL – AUTORISATION DE SIGNATURE

Afin de contribuer au développement des énergies renouvelables sur le Département de la Vendée, Monsieur le Maire précise que la Commune souhaite l'installation de panneaux solaires photovoltaïques intégrés à la toiture des ateliers municipaux.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a transféré sa compétence en matière de production d'électricité au SyDEV, qui l'a lui-même transféré à la Régie d'Electricité de Vendée (REVe).

La Commune a donc sollicité la Régie d'Electricité de Vendée (REVe) pour réaliser et exploiter cette centrale.

Pour cela, la REVe va devoir bénéficier d'une autorisation d'occupation de la toiture des ateliers municipaux sur lequel le projet est envisagé.

En contrepartie, la REVe versera une redevance annuelle correspondant à 50% des avantages de toute nature procurés par l'utilisation de la toiture, sans pouvoir être inférieur à 150 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer afin d'autoriser Monsieur le Directeur à signer la convention d'occupation temporaire avec la Commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le projet de convention d'occupation temporaire et autorise Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tous les avenants pouvant en découler.

CONVENTION SYDEV

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision du 2 novembre 2010 concernant l'extension des réseaux électriques destinée à la réalisation du lotissement de Saint Symphorien.

Il expose que pour des raisons de modifications technique, une nouvelle convention doit être validée.

Considérant la proposition de convention du SYDEV suivante :

Montant total des travaux : 27 462,00 €TTC

Participation Communale : 17 120,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Annule la délibération n°2010/11/05 du 2 novembre 2010.

Approuve la réalisation de cette extension conformément à la proposition du SYDEV datée du 18/11/2010.

Accepte la convention établie par le SYDEV et la participation correspondante.

Donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

CONVENTION SYDEV

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'effacement des réseaux électriques de Saint Père dans le cadre de l'opération « Sécurisation des tronçons en fils nus ».

Considérant la proposition de convention du SYDEV suivante :

Montant total des travaux : 152 085,00 €TTC

Participation Communale : 33 528,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la réalisation de cette extension conformément à la proposition du SYDEV.

Accepte la convention établie par le SYDEV et la participation correspondante.

Donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

CONVENTION SYDEV

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'extension des réseaux d'éclairage pour la réalisation du lotissement « Le Clos des Garennes n°2 ».

Considérant la proposition de convention du SYDEV suivante :

Montant total des travaux : 72 097,00 €TTC

Participation Communale : 42 197,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la réalisation de cette extension conformément à la proposition du SYDEV.

Accepte la convention établie par le SYDEV et la participation correspondante.

Donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'établir au 1^{er} décembre 2010 le tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS				
Postes	Nombre	Taux Emploi	Pourvu	Équivalent temps

Services Administratifs				
Attaché territorial (secrétaire général)	1	1	1	1
Adjoint Administratif Prin. 1 ^{er} Cl.	1	1	1	1
Adjoint Administratif Prin. 2 ^{ième} Cl.	2	2	2	2
Total S.A.	4		4	4

Services Techniques				
Technicien principal 1 ^{er} Cl.	1	1	1	1
Adjoint technique principal 1 ^{er} Cl.	2	1	2	2
Adjoint technique 1 ^{er} Cl.	1	1	0	1
Adjoint technique 2 ^{ième} Cl.	4	1	4	4
Adjoint technique 2 ^{ième} Cl.	1	0,57	0	0,57
Adjoint technique 2 ^{ième} Cl.	1	0,50	1	0,50
Total S.T.	10		8	9,07

Service Ecole & Enfance				
ATSEM	1	0,69	1	0,69
ATSEM	1	0,69	1	0,69
ATSEM	1	0,50	1	0,50
Animateur Territorial	1	0,50	1	0,50
Total S.E.	4		4	2,38

Effectif Total	18		16	15,45
-----------------------	-----------	--	-----------	--------------

Ce tableau annule et remplace le précédent.

AVENANT - CONTRAT DE TRAVAIL

Afin de pourvoir à un poste d'ATSEM à mi-temps vacant à « L'Ecole Charles Perrault », et compte tenu des besoins du service et considérant la nécessité de pourvoir rapidement à cet emploi, un contrat de travail a été passé avec Madame Fabienne BARBAUD.

Considérant la création d'une classe lors de la rentrée il s'avère nécessaire d'augmenter le temps de travail pour le poste concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- se prononce favorablement à l'augmentation du temps de travail de Mme Fabienne BARBAUD ; conformément à la modification du tableau des effectifs en date du 7 décembre 2010 ;
- autorise M. le Maire à passer avec Mme BARBAUD, un avenant au contrat du 30 août 2010 ;

ACQUISITION DE PROPRIÉTÉ

Monsieur Le Maire expose que s'agissant de l'acquisition d'une propriété sise rue de La Durmelière une parcelle a été omise dans la délibération acceptant cet achat.

En conséquence, il demande au Conseil Municipal s'il maintient la validation de ladite acquisition avec la parcelle concernée, cela ne modifiant en rien les autres termes de l'achat.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 à L. 2241-7 ;

Vu la délibération n°2010/03/27 en date du 30 mars 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'accepter l'ajout de la parcelle cadastrée section AD n° 962 d'une superficie d'environ 88 m² à l'acquisition validée par la délibération n°2010/03/27 en date du 30 mars 2010.

Autorise M. le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique à intervenir.

Donne pouvoir au Maire ou son représentant, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DEMANDE D'AIDE AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL – CONSTRUCTION D'UN FOYER DE JEUNES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la construction d'un Foyer de Jeunes, la Commune peut obtenir une aide du Conseil Général au titre du programme « Aide à la création de Foyers de jeunes » (G.2.4).

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

SOLLICITE l'attribution d'une aide de 25 % par le Conseil Général de la Vendée pour la réalisation d'un Foyer de Jeunes (G.2.4).

Valide le plan de financement suivant :

Conseil Général	25 % Plafonné	27 500,00 € HT
Commune	75 %	154 291,65 € HT
TOTAL		181 791,65 € HT

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEMANDE D'AIDE AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL – CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la construction de la Bibliothèque Municipale, la Commune peut obtenir une aide du Conseil Général au titre du programme « Développement des bibliothèques de Vendée » (F.2.4).

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

SOLLICITE l'attribution d'une aide de 30 % par le Conseil Général de la Vendée pour la réalisation d'une Bibliothèque Municipale (F.2.4).

Valide le plan de financement suivant :

Conseil Général	30 % plafonné	72 000,00 € HT
Commune	70 %	768 659,94 € HT
TOTAL		840 659,94 € HT

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.